



Le syndicat
de la Profession Comptable

Paris, le 25 avril 2022

Monsieur Jérôme FOURNEL
Directeur général
Direction générale des Finances Publiques
Bâtiment Colbert- Télédocus 341
139 rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

Monsieur le Directeur général,

Nous avons été alertés par de nombreux confrères sur le territoire quant à la désorganisation de leur cabinet en cette période d'intense activité.

Les contraintes sanitaires ont été levées mais le virus est encore là et certains nous font part de situations préoccupantes d'équipes décimées au sein de leur cabinet. Nos clients et leurs équipes administratives ne sont pas épargnés non plus et les jours et semaines perdus à cette période ne se rattrapent pas et font craindre des retards dans l'établissement de certains comptes et de certaines déclarations.

Soucieux de défendre les intérêts de nos clients, de notre activité, de nos équipes, de nos consœurs et confrères, l'IFEC vous sollicite ainsi que les DRFIP pour prendre des mesures de tolérance ciblées pour les cabinets qui seraient en difficulté.

Je vous remercie de bien vouloir étudier cette question et m'informer des mesures que vous pourriez prendre afin de faire face à cette situation difficile que connaît notre profession.

Je vous remercie de l'attention toute particulière que vous voudrez bien réserver à ma demande et vous prie de croire, Monsieur le Directeur général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Christophe PRIEM

Président de l'IFEC

Institut Français
des Experts-comptables
et des Commissaires aux comptes

Syndicat professionnel régi
par les articles L.411-1
et s. du code du travail

139 rue du Fbg St-Honoré
75008 Paris
T : 01 42 56 49 67
F : 01 42 25 52 61
ifec@ifec.fr
www.ifec.fr

Siret : 784 359 895 00017
N° TVA Intracommunautaire :
FR 56 784 359 895 - APE : 9411Z